

Commune de LA CHAPELLE-RABLAIS
Place de l'Église – 77370 LA CHAPELLE-RABLAIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2017
PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 05 mai 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy VALENTIN, Maire de LA CHAPELLE-RABLAIS, le 12 mai 2017 à 20 heures 30, dans la salle du conseil en mairie de LA CHAPELLE-RABLAIS.

Étaient présents : Mme VERNES, MM. LOCHELONGUE, HENNEQUIN, DUBOIS, FONTELLIO, Mme VALENTIN-SALBERT

Absents représentés : Mme DENIEL (pouvoir donné à M. VALENTIN), Mme THIESSELIN (pouvoir donné à Mme VALNETIN-SALBERT).

Absents non représentés : Mmes GÊNE, ROBERT, MM. MARTIN et DESCHAMBRES

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres absents représentés : 2

Nombre de membres absents non représentés : 4

Assistait également à la réunion : Mme Sandrine FRANÇOIS, Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, exerçant les fonctions de Secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Alain LOCHELONGUE

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur VALENTIN demande si tous les membres du conseil municipal ont bien reçu et lu le compte-rendu de la précédente réunion, il demande également s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal de la réunion du 7 avril dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il est procédé à la signature du registre.

Monsieur VALENTIN demande à l'ensemble des membres présents qu'il soit rajouté les points suivants à l'ordre du jour :

- demande fonds de concours de la CCBN pour le projet d'extension et d'aménagement du parking de la salle de « La Grange » - rue de la Mare à la Cane

- modification du temps de travail du poste d'adjoint d'animation territorial de 26h40 hebdomadaires

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité que ces points figurent à l'ordre du jour.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

- ***Approbation du PLU.*** (délibération n°26-17)

Vu la délibération n°37-16 du 6 septembre 2016,

Vu la lettre d'observation du Sous-Préfet de Provins en date du 26 décembre 2016 demandant le retrait de la délibération du 6 septembre 2016

Vu la délibération n° 04-17 en date du 22 février 2017 retirant la délibération N°37-16 en date du 6 septembre 2016 approuvant le PLU

CONSIDÉRANT que les remarques dans la lettre d'observation du Sous-Préfet en date du 26 décembre ont fait l'objet d'une correction, validée par M. LASSIALE, du Service Urbanisme Opérationnel de la DDT en date du 06 avril 2017 et selon les services de la préfecture nous sollicitant pour une nouvelle délibération.

CONSIDÉRANT que le plan local d'urbanisme, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est ainsi prêt à être approuvé, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'urbanisme.

ENTENDU l'exposé des motifs et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan local d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente.

ET DIT :

- que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois, et d'une mention dans un journal, régional ou local, diffusé dans le département ;

- que, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le dossier de plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie de LA CHAPELLE-RABLAIS, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'en

Préfecture ;

- que la présente délibération est exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité et, suivant les dispositions de l'article L123-12 du code de l'urbanisme, un mois après sa transmission au Préfet, en l'absence de schéma de cohérence territoriale approuvé ;
- que la présente délibération est transmise par le Maire au Préfet de Seine-et-Marne.

• **Adhésion au SDESM de la commune de SAINT FARGEAU PONTIERRY** (délibération n°27-17)

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n° 2017-27 du 28 mars 2017 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry au SDESM.

• **Modification des tarifs de location de la salle des fêtes –route de Coutençon** (délib.n°28-17)

Considérant que les tarifs appliqués pour la location du Foyer Polyvalent n'ont pas été modifiés depuis le 4 mai 2012, malgré l'augmentation des charges courantes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. **FIXE** les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} juin 2017 comme suit :

Habitants	location/ 1 journée	location/ week-end	location/ supplément vendredi à partir de 18h00
de La Chapelle-Rablais	200 €	250 €	50 €
de la C.C.B.N.	350 €	470 €	70 €
des communes autres	500€	600 €	100 €

1. **DÉCIDE** que ces tarifs s'appliqueront pour tous les nouveaux contrats. Les contrats déjà reçus seront sur la base des anciens tarifs ;
2. **MAINTIEN** le montant des cautions à :
 - 100 (cent) euros pour le nettoyage
 - 500 (cinq cents) euros pour les dégâts.

• **Modification des tarifs de location de la salle associative « la Grange » –rue de la Mare à la Cane** (délib.n°29-17)

Considérant que les tarifs appliqués pour la location de la salle associative « la Grange n'ont pas été modifiés depuis le 4 mai 2012, malgré l'augmentation des charges courantes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. **DÉCIDE** de louer la nouvelle salle associative située rue de la Mare à la Cane exclusivement :
 - aux habitants de la commune de LA CHAPELLE-RABLAIS
2. **DÉTERMINE** les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} juin 2017 comme suit :

Désignation	Journée	week-end
Location	120 €	200 €
Cauton nettoyage	50 €	50 €
Cauton dégâts	500 €	500 €

- **Point rajouté : Demande de fonds de concours de la CCBN pour le projet d'extension et d'aménagement du parking de salle « La Grange » –rue de la Mare à la Cane (délib.n°30-17)**

Vu le projet d'extension et d'aménagement du parking de la salle « La Grange »

Vu dérogation aux principes de spécialités et d'exclusivité (article L.5214-16 V du CGCT et l'article de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales)

« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un E.P.C.I. à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours »

Afin de soutenir les communes membres, la communauté de communes de la Brie Nangissienne propose de créer un fonds de concours annuel.

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le coût de l'opération :

Le coût global de l'opération initial, sur la base d'un premier devis correspondant à la réalisation des travaux d'aménagement était le suivant :

- Achat du terrain..... 30 000.00 € TTC
- Frais annexes (notaire et agence)..... 3 000,00 € TTC
- Travaux d'aménagements..... 49 676.75 € HT soit 59 612.10 € TTC
- Total 92 612,10 € TTC**

Ce coût a été réduit de par l'obtention d'un devis inférieur, retenu en final, dont copie jointe, pour un montant de 46 585,56 € TTC, ce qui porte le montant global à **79 585.56 € TTC**.

Plan de financement prévisionnel :

- Coût global : 79 585.56 € TTC
- Subvention FER : 31 834,22 € TTC
- Fonds parlementaire : 11 985,58 € TTC

Reste à la charge de la commune..... 35 765.76 € TTC

Echéancier prévisionnel :

L'acquisition du terrain est déjà réalisée.

Les travaux d'aménagement sont prévus durant les mois de mai et juin 2017.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- SOLLICITE la subvention au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

- **Point rajouté : Modification du temps de travail du poste d'adjoint d'animation territorial de 26h40 hebdomadaires (délib.n°31-17)**

Le Maire informe l'assemblée :

Aux vues des diverses modification du temps de travail établis pour l'emploi de l'agent Isabelle BOUTRON et des horaires actuellement effectués, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle ne modifie pas au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi,

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet créé initialement pour une durée de 26 heures 40 par semaine par délibération du 19/12/2008, à 24 heures 40 par semaine soit 19h08 annualisées à compter du 1^{er} juin 2017,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Informations Diverses :

- Travaux d'enfouissement des réseaux électriques :

Les travaux sont reportés car trop coûteux

- Subvention du Conseil Départemental 77 d'aide aux travaux de voirie :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a reçu une notification d'attribution du Conseil Départementale de 1 106 euros d'aide aux travaux de voirie. Après renseignements pris auprès du Conseil Départemental, la peinture spéciale qui serait achetée pour la réfection des passages protégés serait bien subventionnée.

M. DUBOIS est chargé de commander cette peinture.

La parole est laissée à Mme VERNES – pour un bref compte rendu de la récente réunion de la commission animation, culture et tourisme de la CCBN

Mme VERNES rapporte que les points suivants :

Randonnée annuelle : organisation pour le 22 km, le 13 km et le 9 km.

C'est le parcours du Grand Grippon qui sera proposé le dimanche 24 septembre 2017. Cette manifestation est organisée en partenariat avec l'association des Randonneurs du Val d'Ancoeur et Codérando.

Le tracé pour les randonneurs chevronnés est de 22 km avec un départ à 8h, un parcours de 13 km dont le départ est à 9h et pour les familles 9 km départ à 10h. Les parcours s'effectueront dans le sens des aiguilles d'une montre.

Le tarif de 1 € de participation pour les plus de 12 ans est maintenu.

La date du 24 septembre 2017 est fixée pour la Randonnée annuelle de la CCBN

Patrimoine :

Information suite au rendez-vous à la DRAC le 18 avril. Monsieur Desplats, Madame Coste et Madame Harscoët ont obtenu un rendez-vous avec Monsieur Deschamps, Conservateur Régional au service régional de l'archéologie et Madame Magnan, qui fait également partie de ce service. Cette rencontre a été positive et constructive par rapport au projet scientifique et culturel qui a été présenté, car il prend en compte les points suivants :

- la distinction entre la phase de restauration et de valorisation
- la restauration d'une partie du théâtre et non la totalité, ce qui permet une maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement
- la médiation avec le public scolaire
- la réflexion menée sur deux axes : la restauration de Châteaubleau et la valorisation du patrimoine de la communauté de communes
- l'accord cadre prévoit l'intervention d'un architecte, d'un paysagiste et d'un bureau VRD (voirie et réseaux divers)

Concours photos :

Organisé par la commission développement socioculturel et animation.

L'accroche pourrait être le suivant : A (nom de la municipalité choisie) j'aime

Il sera ouvert à tous les habitants ou amis de chaque municipalité.

Le participant pourra proposer un cliché (20 photos par commune seulement 3 /communes retenues à l'issue du concours). Il sera adressé à la mairie par voie informatique.

Les 20 photos retenues seront imprimées par l'imprimerie de Mormant, ce projet sera financé par le Crédit Agricole en contrepartie leur logo apparaîtra sur chaque photos. Puis, elles seront exposées dans la commune pour que la 1^{ère} sélection puisse être faite.

Une communication sera faite par la CCBN pour expliquer les modalités de participation.

La date limite de dépôt des 20 premières photos est fixée au 15/10/2017.

Les 3 photos retenues à l'issue du concours seront exposées lors des vœux du maire.

La parole est laissée à M. FONTELLIO

- Retour du bulletin municipal d'avril 2017

Nous avons reçu que des retours positifs concernant la nouvelle présentation du bulletin municipal, malgré des dates de manifestation dépassées.

Il est envisagé d'établir un nouveau planning de diffusion pour le bulletin municipal soit un bulletin par trimestre. Avec une parution Janvier, Avril, Juillet et Octobre.

- *Visite de M. CORNU Serge* (descendant de Simon 1^{er} CORNU, créateur de notre village). Il sera hébergé par M. GALAZOMMATIS (passionné de l'histoire de notre village).

Une rencontre avec M. DUVAL qui a rédigé le livret retraçant l'histoire de notre village est prévue, puis une rencontre officielle aura lieu le 16 mai 2017 à 16h30 devant notre église Saint Bonnet. Ce sera l'occasion de graver ce moment avec une photo prise devant l'église.

- *Monsieur FONTELLIO rapporte une remarque formulée par M. GALAZOMMATIS :*

En effet, il y a quelques années un livret relatif à l'histoire de notre village était remis en cadeau aux jeunes mariés de notre commune. Il regrette que cela ne soit plus le cas aujourd'hui.

Il est décidé que ce livret serait de nouveau offert aux jeunes mariés.

- Afin d'honorer Monsieur Hubert Debrousse (riche entrepreneur de travaux publics, propriétaire du château des Moyeux de 1872 à 1900 dont la famille légua son immense fortune pour financer en partie les travaux de Pierre et Marie Curie. Il contribua, grâce à ses généreuses donations, à la rénovation de l'église et notamment des vitraux. Son fils, Jean Hubert Debrousse et sa fille, Marie-Catherine baronne Alquier, n'ayant tous deux aucun héritier, léguèrent eux aussi leur fortune, en grande partie à l'assistance publique, avec pour instructions, la construction d'un hospice à Paris, l'hospice Debrousse). Monsieur GALAZOMMATIS renouvelle sa demande d'une plaque commémorative de rue ou de place.

Après réflexion des membres du conseil, il est proposé de donner son nom à la salle des fêtes – route Coutençon.

- *Feu de la Saint-Jean*

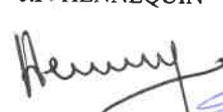
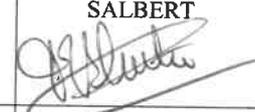
Monsieur FONTELLIO rappelle que les feux de la St Jean auront lieu le week-end du 1^{er} juillet.

La séance est levée à 22h12

Le Maire,

Guy VALENTIN

Secrétaire de Séance

F. VERNES 	A. LOCHELONGUE 	J.P. HENNEQUIN 	L. DUBOIS 	M. FONTELLIO 
S. DENIEL absente représentée	S. GÈNE absente	F. VALENTIN-SALBERT 	M. ROBERT absente	K. THIESELIN absente représentée
D. MARTIN absent	D. DESCHAMBRES absent			